

Questions orales

M. La Salle: Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Hier, j'ai demandé au premier ministre de faire connaître publiquement le montant qu'a touché M. Michel Robert du gouvernement depuis trois ans. J'espère que la réponse viendra du côté ministériel également. Étant donné, de toute façon, que les augmentations de salaire ont été considérées comme un élément important dans la montée inflationniste, le premier ministre pourrait-il dire aujourd'hui comment vont s'y prendre ces valeureux Canadiens libéraux pour convaincre la population canadienne que les réductions de salaire sont nécessaires pour maintenir un taux d'inflation raisonnable? J'aimerais bien qu'il dise de quelle façon la crédibilité de ces hommes sera ou ne sera pas mise en doute relativement aux récompenses que leur donne le gouvernement actuellement.

M. Trudeau: Madame le Président, puisqu'on est en train d'échanger des questions... Le député indique un montant de 50\$ l'heure. Pour une journée de huit heures, cela représente 400\$. Monsieur Macdonald touche 350\$.

M. La Salle: Neuf cent vingt-cinq dollars pour être plus précis!

M. Trudeau: Madame le Président, le député voudra bien m'écouter et ne pas se mettre à crier comme il l'a fait hier quand j'essayais de répondre à ses questions. Cinquante dollars l'heure, cela représente 400\$ par jour. Je lui ai également demandé de se renseigner auprès du député de Saskatoon, de demander à ce dernier quels étaient ses honoraires dans son bureau d'avocat. Il verra alors ce que les avocats touchent. J'ai parlé de M. Mulroney hier. L'honorable député peut se renseigner. Il a quelques amis au sein du parti progressiste conservateur qui sont avocats et il verra si ce sont des chiffres comparables. Pour ce qui est de la lutte à l'inflation, le député devrait le savoir, je l'ai expliqué hier, nous avons réussi à faire descendre le taux d'inflation d'un sommet de 12.5 p. 100 à environ 8 ou 9 p. 100 actuellement. Et il continue à descendre. Alors au lieu de critiquer à vide, à mon avis, il devrait appuyer le gouvernement dans ses efforts visant à réduire l'inflation.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA FORMATION LINGUISTIQUE DES PRESTATAIRES DU QUÉBEC

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Depuis quel temps déjà, son ministère étudie une proposition visant à permettre aux prestataires anglophones de l'assurance-chômage au Québec de suivre des cours de français les préparant pour le marché du travail, sans perdre pour autant leurs prestations d'assurance-chômage. Le ministre n'est pas sans savoir qu'il est presque impossible de trouver un emploi au Québec sans connaître le français. Le ministre pourrait-il nous dire si son ministère a décidé de permettre à ces personnes de suivre un cours de français, lorsque c'est nécessaire pour obtenir un emploi, sans perdre leurs prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je voudrais tout d'abord remercier les députés de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est et de Laurier d'avoir porté à mon attention cette très importante question. Je tiens à dire au député que je suis personnellement en faveur d'une modification des règlements relatifs à l'assurance-chômage afin de permettre aux prestataires de suivre des cours de langue, lorsque cela est nécessaire pour obtenir un emploi. Ce que j'entends faire—et en fait, le processus est en marche—c'est renvoyer la question, accompagnée d'une recommandation, à la Commission qui pourra alors examiner toutes les conséquences possibles de cette décision et statuer sur cette question d'ici une semaine.

* * *

LES PÊCHES

ON DEMANDE D'ABANDONNER LES POURSUITES CONTRE DES INDIENS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et Océans. Je suis heureux qu'il se soit excusé, auprès des Indiens de Colombie-Britannique, des remarques provenant de son ministère et concernant les 129 Indiens qui sont tombés dans un traquenard spécialement conçu pour eux et qui ont été arrêtés pour des infractions aux règlements de la pêche. Maintenant, demandera-t-il au ministre de la Justice d'abandonner toutes les poursuites contre les Indiens victimes de cette ruse, de sorte qu'en tant que ministre des Pêches il puisse établir de bonnes relations de travail avec les autochtones, des relations qui tiennent compte de leurs droits historiques en matière de pêche et protègent nos ressources halieutiques? Le ministre s'assurera-t-il que l'on cesse les poursuites?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, les Indiens m'ont dit, lorsque je les ai rencontrés, que, dans toute cette affaire on avait donné l'impression qu'ils étaient les moins respectueux de la loi sur les pêcheries. Il n'en est rien et je le leur ai dit, mais laissez-moi le déclarer publiquement.

Au cours des trois dernières années, en Colombie-Britannique, 80 p. 100 des poursuites ont été intentées contre des blancs. Si l'on a donné l'impression que les Indiens commettaient le plus d'infractions, il n'en est rien. Je m'excuse publiquement, si l'on a donné involontairement cette fausse impression.

En ce qui concerne les poursuites, il serait tout à fait contraire à mon devoir de commenter sur une question qui relève exclusivement du ministre de la Justice. Celui-ci m'a demandé de faire savoir aux Indiens que, s'ils peuvent invoquer des raisons pour que les poursuites soient abandonnées, il les étudierait. J'ai transmis ce message aux Indiens et il leur incombe maintenant de présenter leurs arguments au ministre de la Justice.